

Budget climat pour une communauté durable

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) se dote d'un budget climat pour limiter plus efficacement ses émissions de gaz à effets de serre. Chaque année, l'objectif est d'évaluer et d'analyser l'impacts des projets sur le territoire de la Riviera du Levant.



CO2

BILAN

OBJECTIFS

Budget climat pour une communauté durable

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) se dote d'un budget climat pour limiter plus efficacement ses émissions de gaz à effets de serre. Chaque année, l'objectif est d'évaluer et d'analyser l'impacts des projets sur le territoire de la Riviera du Levant.





Un budget climat c'est quoi ?

Le Budget Climat constitue un instrument de planification annuelle visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Son objectif est de fixer des limites annuelles aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale. Il permet également à élaborer un plan d'action impliquant les acteurs publics, les citoyens et les partenaires économiques.

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité territoriale. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Les résultats du Budget Climat sont calculés en se basant sur l'année précédente (N-1) afin de permettre la collecte des données nécessaires à cette évaluation)



Budget climat 2021

L'élaboration d'un budget climat de la CARL a permis d'identifier et de comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact à améliorer. Il s'établit en effectuant un état des lieux, mais également en évaluant la cohérence des dépenses avec les objectifs nationaux.

A la CARL, les émissions de GES (gaz à effet de serre) sur le territoire s'élèvent à 909 480 teq CO₂ (tonnes équivalent CO₂) en 2021. Durant cette année les émissions sont relativement stables, face à une reprise partielle des activités sur le territoire de la CARL. Les secteurs d'activités suivants voient leurs émissions diminuées :

- Déplacement de personnes (-43%)
- Énergie (-15%),
- Résidentiel (-5%),
- Industrie et déchets (-4%),
- tertiaire (-3%).

Ces diminutions montrent bien le verdissement du mix énergétique et l'impact des actions d'atténuation réalisées sur le territoire de la CARL.



Une tonne équivalent CO₂

La tonne équivalent CO₂ (teq CO₂) est un indice introduit par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Cet indice permet de prendre en compte l'impact de l'ensemble des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, gaz fluoroés) en utilisant un indicateur unique (la tonne équivalent CO₂). Cette valeur de référence permet de comparer l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur le climat.

Tableau de bord climatique



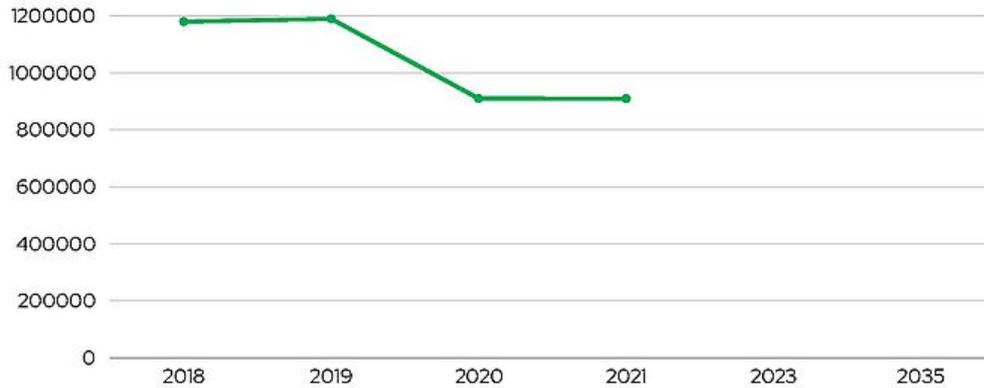
Les données retraitées du CF 2021 selon la méthode présentée sont reprises ci-dessous :



- **Fonctionnement** : La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. En 2021, 29 % du budget de fonctionnement est favorable au climat.
- **investissement** : il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, d'acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, du remboursement en capital des emprunts, etc. en 2021 24% du budget d'investissement est favorable au climat.



Objectif 2035



Ces diminutions sont dues à plusieurs facteurs tels que: la consommation d'électricité, la consommation de combustibles, la diminution des surfaces agricoles utiles et de la production des déchets. En 2020, la crise sanitaire engendre une diminution de la quasi-totalité des postes d'émissions. 2021, les émissions sont relativement stables, face à une reprise partielle des activités sur le territoire de la CARL. A travers le PCAET et les autres projets de la CARL, l'objectif à l'horizon 2030 est de réduire de plus de 300 000 T de Co2.



La CARL reconnaît que pour atteindre les objectifs établis, elle doit collaborer avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Il faudra donc impliquer tous les acteurs, publics et privés, de la collectivité. Une des démarches les plus efficace à été le lancement du covoiturage. En effet , on remarque une baisse conséquente de ce qui concerne le déplacement de personnes, puisque nous somme passés de 665 238 teqCO2 en 2018 à 387 320 teqCO2 en 2021.

Chaque année, le rapport sur la situation en matière de développement durable permet de dresser un bilan des actions de la CARL en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, des milieux et de consommation responsables, d'épanouissement de tous les êtres humains et de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations. Retrouvez le dernier rapport qui fait le bilan de l'année 2023 !

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lien rapport DD 2023

BILAN CARBONE TERRITOIRE 2022



Lien rapport rapprt carbone territoire 2022



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINT-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉRIVADE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00